

24 novembre 2023

Chers partenaires et collègues,

Nous vous faisons parvenir cette lettre à titre du Secteur de la violence entre partenaires intimes (VPI) du N.-B., composé de l'**Association contre la violence familiale du N.-B.** (Association; anciennement la NB South Central Transition House and Second Stage Coalition) et du **Réseau des services pour victimes de violence du Nouveau-Brunswick** (Réseau).

Nous aimerions vous soumettre nos demandes pour le budget provincial 2024-25 pour le secteur VPI du N.-B. Vous trouverez ci-dessous un sommaire exécutif de nos demandes, alors que le matériel d'appui se trouve dans le document supplémentaire que nous avons fourni, intitulé « Demandes du secteur de la violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick pour le budget provincial 2024-2025 : Informations supplémentaires ».

1. Un investissement majeur est nécessaire pour embaucher du personnel supplémentaire afin de répondre à la forte demande, pour assurer le maintien des services réguliers pendant que le personnel s'occupe des tâches liées aux programmes gouvernementaux comme les OIU, la RCC, la nouvelle allocation de logement canadienne pour les personnes survivantes de VPI, et pour s'assurer de rencontrer les normes de sécurité.
2. Un investissement est nécessaire pour embaucher du personnel avec des qualifications professionnelles pour répondre aux besoins des personnes clientes de toutes les maisons d'hébergement et des logements 2e étape, au N.-B. Cela pourrait inclure des positions de gestionnaire de cas résidentiels, de thérapie, de travail social (ou technique en service social) et même un poste d'intervention spécialisée au développement de l'enfant.
3. Des fonds sont nécessaires pour augmenter les salaires et rendre des avantages sociaux accessibles pour toutes les personnes employées de notre secteur afin de refléter l'importance du travail qu'ils accomplissent et de favoriser la rétention du personnel. Cela fait déjà plusieurs années que nous faisons cette demande. D'ailleurs, avec l'augmentation du salaire minimum en 2022, cette demande est encore plus pertinente.
4. Les maisons d'hébergement et les logements de deuxième étape doivent recevoir le financement requis pour assurer la stabilité et la viabilité de leur organisation et services, un nombre d'employés appropriés sur une base continue, une prestation de services complète et opportune aux clients, et le respect des accords de service. Cela permettrait d'éviter aux services de consacrer de précieuses heures d'intervention aux levées de fonds et pourrait corriger le problème du financement imprévisible, à chaque année.

5. Un engagement continu à augmenter le financement opérationnel et les salaires est nécessaire, car le coût de la vie augmente tant pour les installations que pour le personnel, et la demande de services et la charge de travail augmentent.
6. Un financement est nécessaire pour soutenir les services d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, complets et sur place. Notamment des services spécialisés en matière d'agression sexuelle, de thérapie, des ressources et des outils pour les enfants, les jeunes et leurs familles, tels que mis en œuvre dans le modèle des centres d'appui aux enfants et à la jeunesse (CAEJ) et par des services similaires.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez aux femmes et aux enfants vulnérables de notre province et aux organisations qui travaillent pour les soutenir. Nous serions heureux de discuter de ces demandes et recommandations plus en détail ; veuillez communiquer avec Catherine Roy Comeau, coordonnatrice du Réseau, à l'adresse suivante : coordination@reseau-services-victimes-nb.ca ou au (506) 269-6289.

Veuillez accepter nos meilleurs vœux.

Le Secteur de la violence entre partenaires intimes du Nouveau-Brunswick :

Katey Altman, Association, Moncton ;

Catherine Roy Comeau, RSVVNB, Dieppe ;

Alyson Pizzey, Présidence de l'Association, Fredericton ;

Nadia Losier, Présidence du RSVVNB, Tracadie Sheila ;

L'Association contre la violence familiale du N.-B. est un organisme provincial représentant maisons d'hébergement et de 2e étape desservant des communautés anglophones et bilingues du Nouveau-Brunswick.

Le Réseau des services pour victimes de violence du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant les maisons d'hébergement, de 2e étape et les centres de prévention de la violence sexuelle francophone et bilingue du Nouveau-Brunswick.